

## DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL



### REGLEMENT CHALLENGE DAVID GARAU

#### Saison 2017/2018

Il est réservé uniquement aux licencié(e)s U10 et U11 Filles et Garçons, ainsi qu'un nombre illimité U12 Filles.

Un joueur ayant participé au Challenge David GARAU ne pourra plus participer au Challenge Henri LAGGIARD.

Aucune dérogation ne sera accordée aux clubs.

Les rencontres se disputent obligatoirement suivant le calendrier établi par le Pôle Football d'Animation et approuvé par le Comité Directeur.

Les matchs sont éliminatoires pour le Challenge D. GARAU sur les premiers tours par secteur puis sous forme de plateau jusqu'à la phase finale prévue en Juin 2018.

Chaque joueur participant au Challenge D.GARAU doit être qualifié à la date de la rencontre suivant les règlements généraux de la FFF.

Ne peuvent participer au Challenge D. GARAU en équipe 2, 3, 4, 5 etc.., les joueurs ayant participé au Challenge D. GARAU avec une équipe supérieure.

Les équipes devront être munies des licences (Joueurs et Educateurs). Seuls trois éducateurs de chaque équipe, dont un sera chargé d'être l'Arbitre Assistant, seront autorisés sur le terrain. Une feuille de match devra être remplie et la vérification des licences effectuée avant chaque rencontre. Elle doit être éditée par le club recevant, puis envoyée par celui-ci au District de Provence dans les 48h suivants la rencontre, conformément aux dispositions de l'Article 23-6 des Règlements Sportifs du District de Provence.

Le non envoi de la feuille de match, dans les délais impartis, sera sanctionné conformément aux dispositions de l'Article 23-7 des Règlements Sportifs du District de Provence.

Tout club se verra sanctionner d'une amende financière de 30 euros par équipe absente, si l'absence n'a pas été signalée avant le lundi précédent le match, par application de l'Article 6- 1 des Règlements Sportifs du District de Provence.

#### Déroulement de l'épreuve

##### a) Troisième Tour

##### Formule Plateau pour le 12 Mai 2018

- *Groupes à 4 : Temps de Jeu 16 minutes*
- *Groupes à 5 : Temps de Jeu 12 minutes*

*L'équipe qui se classera première de sa Poule se qualifiera pour la Phase Finale*

Dans chaque Poule, un classement sera établi :

**4 points match gagné**

En cas de match nul, il sera effectué l'épreuve des coups de pied au but (8 Joueurs terminant la rencontre)

**Les équipes marqueront 2 PTS et avantage pour l'équipe qui a gagné aux coups de pied au but**

**1 point match perdu**

**0 point match perdu par forfait ou pénalité**

\* En cas d'égalité pour l'attribution de la première place d'une poule entre plusieurs équipes, il sera tenu compte :

- du résultat entre les deux équipes.

b) Phase Finale

La Phase Finale aura lieu le Samedi 02 Juin 2018 (lieu à déterminer) et réunira 8 équipes qualifiées du 3<sup>ème</sup> Tour.

Une seule équipe par club pourra se qualifier pour cette phase finale (désignation par le Club concerné si besoin)

**Officiels et sanctions**

- ✓  Officiels: les matchs seront dirigés par des Arbitres du District de Provence. Sur chacun des terrains où les plateaux auront lieu, un référent du District de Provence (Délégué) sera désigné.
- ✓  Sanctions: Toute sanction sera examinée et jugée par les Commissions Compétentes du District de Provence. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera examiné par la commission compétente et sa décision sera sans appel.

**Article 7 - Annexe**

**Epreuve des coups de pied au but**

Cette épreuve se déroule immédiatement après la fin de la partie, sans regagner les vestiaires.

Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve.

L'arbitre désignera le but sur lequel les tirs seront effectués.

L'arbitre procèdera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied.

Le gagnant du toss débute. Les 8 Joueurs terminant la rencontre tirent. Les tirs sont effectués alternativement, les gardiens permutant à chaque fois.

Tous les joueurs, à l'exception des gardiens de buts et celui donnant le coup de pied doivent rester à l'intérieur du rond central pendant l'exécution des tirs.

Si après une première série (8 coups de pied), les équipes ont obtenu le même nombre de buts, l'épreuve se poursuit, un tireur tire à nouveau jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués.

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.

Toute faute commise au moment d'un coup de pied ne doit pas profiter à l'équipe qui l'a commise. Les coups de pied sont exécutés suivant les dispositions de la Loi XIV (pénalty en dehors du temps réglementaire).